



**MINISTÈRE
DU LOGEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT,
*en charge des transports interinsulaires***



**DIRECTION POLYNÉSIENNE
DES AFFAIRES MARITIMES**

MARCHE PUBLIC

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

MARCHE EN PROCÉDURE ADAPTÉE n° 2021-02-MLA-DPAM

Objet du marché :

Opérations de dépollution, de retrait et de sécurisation de navires échoués ou coulés dans les eaux intérieures de Polynésie française.

Lot n° 1 : Navire « WINDWEAVER » échoué sur le platier récifal dans le lagon de Toahotu (Ile de Tahiti).

SOMMAIRE

| | | |
|-----|---|---|
| 1. | INFORMATIONS GENERALES | 3 |
| 1.1 | Catégorie à laquelle appartient l'acheteur public..... | 3 |
| 1.2 | Le maître d'ouvrage..... | 3 |
| 1.3 | Le maître d'œuvre..... | 3 |
| 1.4 | Éléments d'information utiles concernant le projet de marché | 3 |
| 2. | OBJECTIFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS..... | 3 |
| 2.1 | Objectif général..... | 3 |
| 2.2 | Objectif spécifique du lot n° 1 | 3 |
| 2.3 | Nature des travaux attendus | 4 |
| 2.4 | Limites de prestations | 4 |
| 3. | HYPOTHÈSES & RISQUES | 5 |
| 3.1 | Hypothèses qui sous-tendent le projet | 5 |
| 3.2 | Risques..... | 5 |
| 4. | LOGISTIQUE ET CALENDRIER..... | 5 |
| 4.1 | Lieu d'exécution de la mission | 5 |
| 4.2 | Date prévisible de début de la mission et délai de réalisation..... | 5 |
| 4.3 | Moyens..... | 5 |
| 5. | RAPPORT | 5 |

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 Catégorie à laquelle appartient l'acheteur public

La Polynésie française.

1.2 Le maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est le Ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires.

1.3 Le maître d'œuvre

Le maître d'œuvre est la direction polynésienne des affaires maritimes, représentée par sa directrice Mme Catherine ROCHETEAU.

1.4 Éléments d'information utiles concernant le projet de marché

Le navire dénommé « WINDWEAVER », portant pavillon français acheté par un ressortissant canadien sans réalisation des formalités, est un voilier monocoque en acier d'une longueur de 11,74 mètres, non motorisé. Sa jauge brute est de 13 tonneaux.

La direction polynésienne des affaires maritimes a été informée le 1^{er} mars 2021 de l'échouement du navire « WINDWEAVER » dans le lagon de Toahotu (Ile de Tahiti), par une profondeur de l'ordre de 1 à 1,50 mètres sur le platier récifal TEMAINO au nord-ouest de la pointe RIRI, à la position indiquée par le point GPS suivant : longitude 149°19,103'W ; latitude 17°46,478' S (coordonnées géographiques posées dans le système géodésique WGS84 en degrés et minutes décimales).

Il n'est pas signalé de carburant à bord, et aucune voie d'eau n'a été constatée sur la coque. L'intérieur du navire présente de l'eau de mer, infiltrée par le pont, cette eau de mer ayant été polluée par la présence de matière polluante dans la cabine. Le volume de liquide présent dans la cabine est inférieur à 5 m³.

2. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

2.1 Objectif général

L'objectif général de l'opération envisagée est la dépollution, le retrait et la sécurisation de navires échoués ou coulés dans les eaux intérieures de Polynésie française, qui constituent un danger pour les autres utilisateurs du lagon et une atteinte à l'environnement.

2.2 Objectif spécifique du lot n° 1

L'objectif spécifique de l'opération envisagée pour ce lot n° 1 est la dépollution, le retrait du platier récifal et la sécurisation du navire par son entreposage sur un lieu de mouillage ou, le cas échéant, sur une installation à sec sur ber ou cales appropriées. Le lieu d'entreposage restant à déterminer sera à une distance d'éloignement maximum correspondant à la baie de Phaéton

Les travaux couverts par cette partie du descriptif comprennent la fourniture de toutes installations, main d'œuvre, équipement, outillage, études complémentaires, matériaux et matériels nécessaires pour effectuer tous les travaux décrits dans le présent CCTP.

Tous les travaux faisant l'objet du présent lot, même non spécialement décrits, devront être :

- Prévus par l'entrepreneur ;
- Exécutés conformément aux règles de l'art ;

Le montant des travaux proposé par l'entreprise comprend, même s'ils ne figurent pas explicitement dans le corps du descriptif, les travaux suivants :

- Prise en compte de toutes les indications figurant sur les cartes marines et topographiques ;
- Prise en compte des difficultés d'accès et de stationnement pour les engins, barges, navires ;
- Organisation du chantier.

2.3 Nature des travaux attendus

Les travaux et prestations attendus lors de ce lot n° 1 sont les suivants, sans que l'ordre de description de ces travaux ne constitue un phasage à respecter des opérations à réaliser :

- Retrait des eaux, éventuellement polluées ou souillées, présentes en cabine et dans les fonds du navire ;
- Retrait des déchets amovibles présentant un danger pour l'environnement en cas de rejet à la mer (par ex. piles, matériel électronique, huiles, panneaux solaires, ...) ;
- Obturation des orifices éventuels pouvant provoquer une entrée d'eau dans le navire, même si aucune voie d'eau n'a été constatée ;
- Sécurisation du navire et remorquage du navire vers un lieu de mouillage baie de Phaëton ou une installation permettant sa mise à sec ;
- Neutralisation de la barre du navire et évacuation des voiles qui seront déposées à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Traitement et évacuation des liquides pollués et souillés, et des déchets auprès de centre de traitement autorisés ou agréés.

L'évacuation des liquides pollués et des déchets sera attestée par un certificat de prise en charge par un organisme de stockage, de traitement ou d'élimination des déchets autorisé ou agréé, précisant le poids ou le volume concerné et la qualité des déchets.

Une attention particulière sera apportée à la protection de l'environnement qui doit se faire en utilisant une méthode la moins abrasive pour éviter les atteintes au milieu marin environnant.

2.4 Limites de prestations

Les travaux à la charge de l'entreprise titulaire dans le cadre de son marché comprendront implicitement :

- Le transport et l'amenée à pied d'œuvre des personnels et de tous les matériels, matériaux, produits et autres nécessaires à la réalisation des travaux ;
- Les études éventuelles et plans nécessaires à la réalisation du projet suivant les règlements et règles de l'art en vigueur ;
- La fourniture des matériaux et matériels (à la charge de l'entreprise) ;
- Le transport, le montage et la dépose sur le chantier ;
- La protection et la sécurité des personnes et de l'environnement ;
- Le nettoyage du lieu d'échouement de l'épave ;
- L'enlèvement hors du chantier de tous les déchets en provenance de l'épave et des travaux ;
- Et toutes autres prestations et fournitures d'accessoires nécessaires à la finition complète et parfaite des travaux du présent lot.

3. HYPOTHÈSES & RISQUES

3.1 Hypothèses qui sous-tendent le projet

La réussite du projet suppose :

- Une technicité suffisante des intervenants ;
- L'utilisation de matériels et équipements adaptés ;
- Une mobilisation de l'équipe d'intervention pour réduire la durée de la mission.

3.2 Risques

Le propriétaire du navire, mis en demeure de présenter ses intentions n'a pas donné suite dans le délai imparti, sera informé de l'intervention.

Il n'est pas résident de Polynésie française mais il est logé à proximité. Il y a peu de chance qu'il se manifeste, personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, durant l'opération.

Si toutefois il se manifestait, le titulaire est prié de rentrer en contact immédiatement avec la direction polynésienne des affaires maritimes qui enverra un agent sur place.

Un ordre de service de suspension des travaux pourrait être réalisé à la demande du titulaire ou à l'appréciation de la direction polynésienne des affaires maritimes.

4. LOGISTIQUE ET CALENDRIER

4.1 Lieu d'exécution de la mission

Le lieu d'exécution du lot 1 se situe dans le lagon de Toahotu (Iles-du-Vent), à la position indiquée par le point GPS mentionné supra, puis dans le lagon de Toahotu pour se terminer au lieu d'entreposage.

4.2 Date prévisible de début de la mission et délai de réalisation

La date prévue pour la notification du marché est comprise entre le 15 et le 30 avril 2021.

Le délai de réalisation du marché est fixé par le candidat dans sa proposition.

4.3 Moyens

Les candidats fourniront un mémoire technique et financier permettant de préciser les moyens matériels et humains qu'ils mettront en œuvre pour mener à bien cette mission dans les délais prévisionnels prévus.

5. RAPPORT

Outre les certificats relatifs à la dépollution et la prise en charge des déchets et liquides pollués, le prestataire fournira en fin d'opération un rapport :

- décrivant les opérations réalisées ;
- comportant les photographies du site où gît l'épave, a minima en état initial et en état final ;
- soulignant les problèmes rencontrés lors de l'exécution de la mission ;
- et justifiant de la fin de l'opération à la direction polynésienne des affaires maritimes.

* * *

*